



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AUDE



Compte rendu de la réunion de validation par le CTIS du PGRE de l'Aude de la Berre et du Rieu
tenue le 26/01/2017 sous la présidence de monsieur le préfet de l'Aude

Ce CTIS-PGRE a été précédé de l'envoi d'un document écrit dans une version V0, le 09/11/2016 et dans une version V1, le 06/01/2017. La version définitive doit être finalisée au cours du mois de février par la prise en compte des dernières observations en concertation avec les acteurs concernés.

Liste des présents en annexe

En introduction monsieur le préfet indique, qu'à ses yeux, l'une des préoccupations principales de ce département est la ressource en eau et sa gestion, comme l'a d'ailleurs illustré la sécheresse subie en 2016. Il fait part de son inquiétude pour 2017, au vu de la situation hydrologique actuelle qui pourrait se traduire par des difficultés dès le mois de juin, voire avant, si la pluviométrie n'évolue pas favorablement.

Dans ce contexte, il souligne la responsabilité qu'ont les acteurs dans le portage de ce PGRE qui sera l'un des premiers de cette importance, de l'ex-région Languedoc-Roussillon. C'est une bonne base de travail qu'il s'agit maintenant de valider, sans pour autant la figer. Il convient aussi de maintenir la mobilisation des acteurs et la solidarité de bassin qui se sont mises en place. Il souligne, qu'au-delà de la résorption durable du déficit, ce PGRE anticipe le changement climatique et participe également au développement économique du département et de son agriculture. Il conclut ses propos liminaires en indiquant que la question du jour est de valider ou pas le PGRE et plus largement, de débattre du périmètre de gestion collective à prendre en compte et notamment de la structuration agricole à mettre en place pour mener à bien les propositions qui y sont faites.

M. Ginies accueille les participants et se fait le porte-parole du président Viola en se félicitant du partenariat entretenu entre l'État, les collectivités et notamment le monde agricole sur ce dossier. Il partage les propos de monsieur le préfet et précise que le Département répondra présent pour accompagner la mise en œuvre des actions programmées dans ce PGRE.

Le diaporama qui est présenté (ci-joint) se décline en 3 temps :

- une synthèse du contenu du PGRE : cadre dans lequel s'est inscrit son élaboration, illustration de quelques actions importantes par grands types d'usage et d'acteurs, chiffrage des économies pressenties au regard de l'objectif visé, proposition du dispositif de compensation, moyen de suivi du partage de la ressource par les débits d'objectif ;
- une ouverture sur la suite : mise en œuvre des actions, possibilités de financement qui s'ouvrent, déclinaison réglementaire à venir ;
- bilan et conclusion orientée sur la structuration agricole à mettre en place au regard de l'existant, par grands secteurs et à l'échelle du bassin versant de l'Aude, proposition d'un montage à discuter entre l'EPTB (compétent sur l'ensemble du périmètre) et la profession agricole (Unions d'ASA et Chambre d'agriculture) et enfin la question de la validation du PGRE.

Pour lancer le débat, monsieur le préfet rappelle que le PGRE n'ayant pas de valeur réglementaire directe, il ne s'agira pas de l'acter par un vote formel mais simplement de l'approuver ou de le rejeter à l'issue de la réunion. Pour lui, le PGRE est un programme d'objectif, modifiable, qui fixe un cadre tout en se voulant rester souple (de nouvelles actions qui s'inscriraient dans l'objectif de résorption pourront être intégrées au PGRE même après validation). La réunion de ce jour consiste simplement à prendre date. Il précise qu'il n'est pas opposé à la création de nouvelles ressources par dogmatisme, même si le montage de tels projets est aujourd'hui difficile, et que ce sujet peut être abordé. De même, il se dit prêt à répondre à toute autre question y compris sur les sports d'eau-vive.

M. Carretier est le premier à s'exprimer, au nom de l'union d'ASA de l'Aude Médiane (UAAM), en indiquant qu'il ne peut être que favorable sur le fond au PGRE après les 3 ans de concertation auxquelles l'union d'ASA a participé activement. Il demande à l'État un recensement exhaustif des préleveurs et des volumes prélevés et sollicite son appui pour fédérer les ASA et en définir les périmètres de compétence.

→ Monsieur le préfet lui fait part de sa ferme volonté d'utiliser les moyens dont il dispose pour structurer les préleveurs ou les ASA dites « sauvages ». Il s'interroge sur la connaissance des prélèvements que peuvent avoir les services, notamment sur le canal du Midi.

→ M. Chabaud répond qu'il n'existe effectivement pas d'inventaire exhaustif des préleveurs individuels et collectifs. C'est ce préalable évident qui justifie l'une des fiches actions proposées par la Chambre d'agriculture.

Monsieur le préfet cite l'exemple du travail mené sur l'Adour et met en avant l'intérêt à ses yeux d'une gestion collective à l'échelle de la totalité du bassin versant.

M. Garcia, président de l'ASA de Canet d'Aude et UAAM, demande à titre d'illustration et pour bien visualiser le dispositif, ce que la compensation lui aurait coûté pour la période d'irrigation 2016. Il interroge aussi monsieur le préfet sur les sports d'eau vive.

→ M. Chabaud répond qu'il aurait fallu lâcher 8 millions de mètres-cube de compensation en 2016 mais que le coût financier est l'un des points à discuter tous ensemble dans la phase de mise en œuvre du PGRE. Il ajoute qu'il conviendra de respecter le principe de l'équité mais aussi de la réalité objective des modalités de prélèvements (gravitaires ou sous-pression) dans la réflexion sur la détermination du prix.

→ Monsieur le préfet indique que les sports d'eau vive sont une activité à but lucratif à laquelle EDF a consenti des lâchers d'eau au cours de l'été 2016 sans obtenir la contrepartie financière prévue, jusqu'à aujourd'hui. A ce titre, le cas de l'Aude où des lâchers sont effectués gratuitement et tous les jours pour le raft (en "open bar") lui paraît assez singulier. Il précise que la convention de Matemale n'est pas renégociable jusqu'à la fin de la concession à laquelle elle est liée et que le but de cette convention est de répondre aux besoins pour l'irrigation agricole. Il n'exclut pas à l'avenir, à l'instar de ce qui se fait dans le Verdon ou l'Ardèche, de limiter les lâchers d'eau pour cet usage à 1 ou 2 jour(s) ou quelques 1/2 journée(s)/semaine par exemple. Il indique d'ailleurs avoir fait remonter cette hypothèse aux professionnels concernés et attendre leur réponse. Il se dit ouvert mais pas enclin à céder, en particulier tant que les engagements de paiement pris ne seront pas honorés.

→ M. Le Roux représentant d'Aude Claire et vice-président du SAGE de la haute vallée de l'Aude, remercie monsieur le préfet pour ces propos et espère son appui pour pouvoir relayer ce discours.

→ Monsieur le préfet complète ses propos en faisant le parallèle entre une agriculture vitale pour la population et l'activité de loisir que constituent les sports d'eau vive.

→ MM. Garcia, Carretier et Vergnes sont satisfaits de cette réponse.

M. Vergnes prend la parole pour indiquer que la Chambre d'agriculture approuve le PGRE. Il mentionne le besoin de contrôle de la part de l'État en parallèle du travail d'inventaire que va conduire la profession. Il fait part des économies déjà effectuées sur le canal de la Robine et du potentiel qui subsiste sur ce canal du fait de ses fuites. Il se positionne enfin pour que le travail ne se limite pas à sécuriser l'existant, mais s'oriente aussi vers la satisfaction de nouveaux besoins, car à

son avis, les objectifs d'économies d'eau seront dépassés.

→ Monsieur le préfet lui répond que les contrôles au titre de la police de l'eau sont réalisés et qu'il y mettra des moyens supplémentaires si nécessaires. Il précise néanmoins que les suites judiciaires données aux contrôles non conformes ne sont pas de son ressort. Il a déjà sensibilisé le procureur de la république sur ce sujet et ne manquera pas de renouveler son action en ce sens. Il reconnaît la forte suspicion de fuites du canal, mais indique que le coût des travaux à mener est particulièrement important (1 million d'€/km) et que le financement ad hoc n'a pas encore pu être réuni.

M. Vialette exprime l'avis favorable de la SICA sur le PGRE. Il rend ensuite hommage à ceux qui ont su, en leur temps, créer des barrages pour stocker de la ressource de manière interannuelle. Il souhaiterait, qu'à l'identique, des actions du PGRE prévoient la satisfaction des besoins à échéance des 20 ou 30 ans à venir. Il souhaite la mise en œuvre d'une politique d'équités (de l'eau pour tous), mais précise que cette eau aura un coût que tous les agriculteurs devront partager. Aussi, il voit un réel besoin de fédérer les acteurs pour arriver à réunir une masse financière suffisante pour permettre le financement du dispositif de compensation et pourquoi pas, au-delà, une contribution au financement des projets.

→ Monsieur le préfet lui répond que le PGRE a vocation à répondre à la résorption du déficit et que c'est dans le cadre de l'étude sur l'eau brute agricole portée par le Département que les besoins de création de ressources nouvelles seront étudiés.

→ M. Vergnes est pour un prix de l'eau mutualisé par solidarité à l'échelle du bassin versant de l'Aude.

→ M. Carretier aborde l'expérience de la gestion de la sécheresse 2016 et de la méfiance qu'elle a générée auprès de certaines ASA quant à la disponibilité de la ressource. Aussi, il se dit satisfait des propos de monsieur le préfet. Au vu de ce vécu 2016, il souhaiterait qu'une réflexion particulière soit menée sur l'Orbieu et l'Aude médiane pour trouver de nouvelles ressources. Il aborde aussi les problèmes d'efficience de certains réseaux d'irrigation.

→ M. Vergnes rappelle que la meilleure façon d'exprimer la solidarité est de mutualiser le prix de l'eau.

Mr Chabaud indique que certaines études relatives à des ressources nouvelles figurent déjà parmi les actions du PGRE notamment sur l'Aude médiane, car elles peuvent contribuer à substituer des prélèvements actuellement effectués sur les cours d'eau (Orbieu par exemple).

M. Fully prend la parole, au nom de l'IEMN, pour mettre en avant la belle avancée que représente le PGRE et les notions de compensation et de solidarité sur lesquelles il se base. Il indique que l'IEMN a contribué à ce travail et précise que le conseil d'administration de l'institution a délibéré sur des volumes potentiellement disponibles légèrement différents de ceux mentionnés dans le document et demande à ce que cela soit ultérieurement corrigé.

Mr Chabaud rappelle que le gisement de ressource pouvant servir à la compensation devra être affiné en regard des données récentes (2016 notamment) et actualisé tous les ans.

M. Carretier regrette que la signature du contrat de canal de Luc n'ait pas été mieux médiatisée et propose à monsieur le préfet une validation officielle de la signature du contrat de canal d'Olonzac dès la fusion avec l'ASA d'Homps réalisée de manière à communiquer auprès du grand public sur l'intérêt du PGRE.

→ Monsieur le préfet indique qu'il ne lui sera pas possible de répondre favorablement à cette demande si elle intervient pendant la période de réserve des services de l'État liée aux élections à venir.

M. Ibanes qui s'exprime au nom de l'union des ASA de l'Est audois, fait part de son adhésion au PGRE car les questions posées ont reçu des réponses. Pour autant, il souhaite que ce plan de gestion soit animé en intégrant, le cas échéant, des révisions ou réajustements ultérieurs si nécessaire.

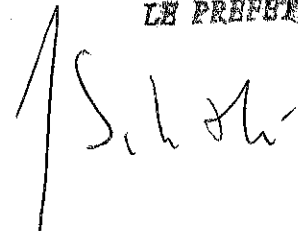
M. Desbouis, DDTM, souligne l'intérêt de mettre en place une seule structure pour la gestion des prélèvements agricoles et du dispositif de compensation qui pourrait constituer à terme l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) du bassin versant de l'Aude. Cette structure pourrait utilement s'appuyer sur le SMMAR de par son expérience et sa compétence sur l'ensemble du bassin (EPTB).

→ M. Ilhes confirme que le SMMAR poursuivra le travail d'animation générale du PGRE qui fait partie désormais de ses compétences. Par ailleurs, l'EPTB conduira les actions dont il est maître d'ouvrage et aidera au montage concret des actions dont il est partenaire. En particulier, il confirme son positionnement aux côtés de la profession agricole et de l'État pour élaborer les dispositifs de gestion et de compensation des volumes agricoles.

M. Colin, délégué de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée, salue la démarche engagée sur l'un des secteurs les plus déficitaires du bassin, sa réactivité, son ampleur et son ambition remarquable à l'échelle de l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée.

Monsieur le préfet termine la réunion en demandant à l'assistance s'il y a des oppositions à l'approbation de ce PGRE. Au vu du silence de la salle, il conclut que le PGRE est approuvé à l'unanimité par le CTIS et qu'il le transmettra au préfet coordonnateur de bassin, qui l'a mandaté pour le pilotage de cette démarche, afin d'obtenir la validation du PGRE à cette échelle.

LE PRÉFET



Jean-Marc SABATHÉ

LISTE DES PRESENTS

Jean-Marc SABATHE, Préfet de l'Aude
Jean-François DESBOUIS, Muriel FILLIT, Jean-Louis BURAIIS, DDTM 11
Philippe VERGNES, Daniel CASTEIGNAU, Didier JEANNET, Chambre d'Agriculture de l'Aude
Magali DOUMENC, Charles PEYRAT, Conseil Départemental de l'Ariège
Franck SCHISANO, DDCSPP 11
Romain CONIL, SMVOL
Emma PENDRIEZ, UAAM
Laura BRY, Grand Narbonne
Nathalie MINICUCCI, BRL
Bruno LE ROUX, SAGE Haute Vallée, Fédération Aude Claire
Bernadette SIRE, SMAC
Jean-Claude MONTLAUR, Syndicat de la Berre
Serge VIALETTE, SICA d'Irrigation
Olivier FULLY, IEMN
Pierre-Henri ILHES, Jean-Pierre MAISONNADE, Adrien ARAZO, Isabelle PERREE, Mathilde
POUILLAT, Hélène MATHIEU-SUBIAS, Marie-Josée GARRIGUE, Jacques CHABAUD,
SMMAR
Alain GINIES, Catherine LUCIANI, David MOURRET, Conseil Département de l'Aude
Bernard DEL BASSO, Guylaine BATS, Carcassonne Agglo
Pierre-Yves BOESCH, EDF UPSO
Louise BUHE, Union ASA Est Audois
Rémi IBANES, AEIDEN, Union ASA
Jacques DIMON, SIAH Fresquel
Hervé ARCHILLA, AFB
Gérard KERFYSER, SAGE Basse Vallée de l'Aude
Laurent TRIADOU, SMDA
Cyril GARCIA, UAAM ASA Canet
Laurent AYMARD, FDPEPA
Dominique COLIN, Claire BERNAT, Isabelle EUDES, Agence de l'Eau
Pierre VIONNET, DREAL
Eric VOQUE, PNR-NM
Gérard PELLISSA, ASA Cruscades UAMM
Marie MAILHEAU, RIVAGE
Frédérique CANCEL, Région Occitanie
Christian MAGRO, Aude Centre
Denis CARRETIER, Union ASA
Eric MUTIN, DDTM 34
Cyprien JACQUOT, DDTM 66

